



ARDROME FUNÉRAIRE

38 Boulevard Gustave André

26000 VALENCE France

Tél : 04 75 55 35 78

Email : agence.valence@pf-ardrome-funeraire.fr

Habilitation : 23-26-0151 - SIRET : 30207716902239

Page 1 sur 2

Devis n° CVLA00918

Notre référence	PVLA00833
En date du	17/02/2025
Suivi par	MAJTENYI Agnès
Tél du client	+33475553578

CREMATION DEVIS TYPE

Boulevard Gustave André
26000 VALENCE
France

Obsèques de DEVIS TYPE

Mise en bière
Levée de corps
Crémation

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

Fournitures et services TTC en euros

Préparation et organisation des obsèques

	Taux TVA	Prestations courantes TTC	Prestations complémentaires optionnelles TTC	Frais avancés pour le compte de la famille TTC
Les démarches et formalités pour obsèques locales	20,00	162,00		
1 Vacation de Police (Trésor Public Valence 25 Avenue de Romans 26000 Valence)	0,00			25,00

Cercueil et accessoires

* Cercueil PENOL, en pin massif, équipé de 4 poignées, d'une cuvette biodégradable et plaque d'identification	20,00	929,00		
---	-------	--------	--	--

Total cercueil et accessoires : 929.00 € TTC

Mise en bière et fermeture du cercueil

La mise en bière et fermeture du cercueil	20,00	130,00		
---	-------	--------	--	--

Cérémonie funéraire

* Le corbillard et son chauffeur pour un transport au crématorium	10,00	284,00		
---	-------	--------	--	--

Crémation

Crémation pour convoi (Crématorium Valence Romans 650 chemin de Clairac 26760 BEAUMONT LES VALENCE)	0,00			774,00
---	------	--	--	--------

Total fournitures et services TTC en euros 1 505,00 0,00 799,00

* Prestations et fournitures obligatoires # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;

2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

Taux	Base taxable	T.V.A.	Total HT	Total TVA	Total TTC (€)
20,00	1 017,50	203,50	2 074,68	229,32	2 304,00
10,00	258,18	25,82			
0,00	799,00	0,00			

Acceptation



ARDROME FUNÉRAIRE

38 Boulevard Gustave André

26000 VALENCE France

Tél : 04 75 55 35 78

Email : agence.valence@pf-ardrome-funeraire.fr

Habilitation : 23-26-0151 - SIRET : 30207716902239

Page 2 sur 2

Le Soussigné accepte le présent devis établi à sa demande et charge l'Entreprise, qui l'accepte, d'en assurer ou d'en faire assurer la réalisation par tous moyens à sa convenance selon les conditions générales imprimées sur le dossier. Le soussigné s'engage sans réserve à payer à l'entreprise la somme ci-dessus, majorée le cas échéant, des prestations qui seraient demandées postérieurement à l'établissement de ce devis, ainsi que de celles qui sont commandées à des tiers et dont les prix ne peuvent être déterminés à ce jour.

Devis établi le 17/02/2025, valable 30 jours à compter du 17/02/2025

Rappel : Les prix des prestations et fournitures, tant courantes que complémentaires optionnelles, sont présents dans la documentation générale librement consultable par le client dans les locaux de l'entreprise. Les montants des frais avancés pour le compte de la famille sont communiqués par les personnes tierces ou les administrations concernées.

*Signature précédée de la mention
"Lu et approuvé, bon pour acceptation"*

*Signature du conseiller
Cachet de l'agence*



ARDROME FUNÉRAIRE

38 Boulevard Gustave André

26000 VALENCE France

Tél : 04 75 55 35 78

Email : agence.valence@pf-ardrome-funeraire.fr

Habilitation : 23-26-0151 - SIRET : 30207716902239

Page 1 sur 2

Devis n° CVLA00919

Notre référence	PVLA00834
En date du	17/02/2025
Suivi par	MAJTENYI Agnès
Tél du client	+334 75 55 35 78

INHUMATION DEVIS TYPE

Boulevard Gustave André
26000 VALENCE
France

Obsèques de DEVIS TYPE

Mise en bière

Levée de corps

Inhumation

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

Fournitures et services TTC en euros

Préparation et organisation des obsèques

Les démarches et formalités pour obsèques locales

Cercueil et accessoires

* Cercueil PENOL, en pin massif, équipé de 4 poignées, d'une cuvette biodégradable et plaque d'identification

Total cercueil et accessoires : 929.00 € TTC

Mise en bière et fermeture du cercueil

La mise en bière et fermeture du cercueil

Cérémonie funéraire

* Le corbillard et son chauffeur

L'équipe de 3 porteurs au convoi local

Inhumation

Ouverture fermeture concession par devant

Total fournitures et services TTC en euros

* Prestations et fournitures obligatoires # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;
2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

Taux	Base taxable	T.V.A.	Total HT	Total TVA	Total TTC (€)
20,00	1 625,00	325,00	2 042,27	366,73	2 409,00
10,00	417,27	41,73			

Acceptation

Le Soussigné accepte le présent devis établi à sa demande et charge l'Entreprise, qui l'accepte, d'en assurer ou d'en faire assurer la réalisation par tous moyens à sa convenance selon les conditions générales imprimées sur le dossier. Le soussigné s'engage sans réserve à payer à l'entreprise la somme ci-dessus, majorée le cas échéant, des prestations qui seraient demandées postérieurement à l'établissement de ce devis, ainsi que de celles qui sont commandées à des tiers et dont les prix ne peuvent être déterminés à ce jour.



ARDROME FUNÉRAIRE

38 Boulevard Gustave André

26000 VALENCE France

Tél : 04 75 55 35 78

Email : agence.valence@pf-ardrome-funeraire.fr

Habilitation : 23-26-0151 - SIRET : 30207716902239

Page 2 sur 2

Devis établi le 17/02/2025, valable 30 jours à compter du 17/02/2025

Rappel : Les prix des prestations et fournitures, tant courantes que complémentaires optionnelles, sont présents dans la documentation générale librement consultable par le client dans les locaux de l'entreprise. Les montants des frais avancés pour le compte de la famille sont communiqués par les personnes tierces ou les administrations concernées.

*Signature précédée de la mention
"Lu et approuvé, bon pour acceptation"*

*Signature du conseiller
Cachet de l'agence*